

Ramillies, le mercredi 5 mai 2021

Conseil C.P.A.S. de Ramillies  
Avenue des Déportés 50A  
B – 1367 RAMILLIES

**Concerne :** Comptes annuels 2020 – rapport annexe.

Mesdames,  
Messieurs,

Le présent rapport a comme objectif de clarifier certains points concernant le compte 2020.

Le compte 2020 présente :

- Au *service ordinaire* un résultat budgétaire de 0,00 € et un résultat comptable de 3.000,00 €. La différence entre les deux résultats s'expliquant par les engagements reportés à l'exercice suivant, soit 3.000,00 € (Honoraires ventes terres).
- Au *service extraordinaire* un résultat budgétaire de 1.886,93 € et un résultat comptable de 65.373,54 €. La différence entre les deux résultats s'expliquant par les engagements reportés à l'exercice suivant, soit 63.486,61 €.

**Principales observations :**

**Service ordinaire :**

**Principales évolutions en recettes :**

Par rapport à l'exercice 2019 :

- Recettes de prestations : Globalement on constate une baisse des recettes. Celle-ci s'explique principalement par la baisse des locations aux ménages et entreprises. Il s'agit des locations des logements d'insertion. Ces logements ayant été de plus en plus inoccupés (vers une fermeture complète en T1/2020), il est logique qu'il y ait une baisse des recettes. Au niveau des prestations pour les ménages & entreprises, on constate une légère baisse également. Il s'agit des prestations de repas à domicile et des aides ménagères. Ces diminutions de recettes sont à mettre en rapport avec la crise sanitaire que nous traversons depuis 3/2020. Elles sont par ailleurs légèrement compensées par le service des livraisons des courses à domicile. Service mis en place pour faire face à cette situation. (Attention une dépense équivalente à cette recette est évidemment comptabilisée également).
- Recettes de transferts en provenance des entreprises et ménages :
  - Diminution des contributions des entreprises & des ménages. Se traduit principalement par une diminution des contributions Art 60.
  - Légère augmentation de l'aide sociale directe et principalement dans le cadre des récupérations RI auprès du bénéficiaire. Ainsi qu'une petite augmentation de l'aide sociale en espèce – indemnité maladie. Mais une légère baisse de l'aide sociale en espèce – chômage.
- Recettes de transferts en provenance de l'autorité supérieure : Globalement ces recettes sont en diminution. Ces diminutions vues en détails :
  - Élément principal : diminution de la subvention RI/Art60 (cfr réduction dépenses)
  - Diminution de la réduction des cotisations patronales au niveau des art60/Insertion.
  - Légères diminutions de la contribution APE et du fonds chauffage.On constate néanmoins une légère hausse des recettes suivantes :
  - Hausse des autres contributions de l'Autorité supérieure (Programme PCS) et contribution dans les frais de fonctionnement (PCS Art20).

- Augmentation du Fonds spécial de l'aide sociale (notamment suite à la crise sanitaire Covid19).
- La récupération aide sociale – loi 2/4/1965. Il s'agit de la contribution Fedasil.
- Parallèlement on constate une hausse des « autres » contributions : on y retrouve les différentes subventions octroyées par l'autorité supérieure dans le cadre de la crise sanitaire que nous vivons. Mais on y constate également une légère baisse des recettes en Titres-services (et ceci malgré les compensations Covid19 reçues dans ce cadre).
- Les recettes de transfert en provenance des autres pouvoirs publics sont en augmentation. Il s'agit principalement d'une hausse de la dotation communale, d'une contribution communale dans le cadre du PCS et d'une contribution de la Province du BW pour la lutte contre l'isolement des aînés et pour le fonctionnement du matériel informatique (insertion). La contribution Maribel est par contre en légère baisse.

Certaines de ces variations de recettes vont évidemment de pair avec une évolution des dépenses y relatives.

### Principales évolutions en dépenses :

Les frais de personnel restent globalement stables par rapport à l'année 2019 (augmentation globale de +/- 12.000,00€). On peut notamment identifier un index en 4/2020 et l'adhésion au second pilier pension.

Les frais de fonctionnement restent en ligne avec l'exercice 2019. En détail, on constate néanmoins :

- Une légère baisse :
  - du remboursement des frais et indemnités de service (notamment au niveau des services d'aides ménagères),
  - des frais de chauffage et d'électricité,
  - des frais liés aux véhicules (principalement les fournitures),
  - des frais divers : on y constate ;
    - Une baisse de frais liés aux loyers et charges locatives des immeubles loués : il s'agit principalement des frais de remboursements des charges pour les logements d'insertion ainsi que de la rétribution envers l'administration communale. Ces logements ayant été de plus en plus inoccupés (vers une fermeture complète en T1/2020), il est logique qu'il y ait une baisse des dépenses.
    - Une diminution des frais de formation.
    - Mais également l'apparition de frais de fonctionnement suite à la crise sanitaire Covid-19 et de frais liés de fonctionnement lié au PCS.

Ces diminutions de frais sont néanmoins compensées par une augmentation des « autres frais techniques » :

- PCS
- les frais liés à la fourniture des repas
- l'apparition de frais liés à la pandémie Covid-19 (courses à domicile, gants, masques, etc).

Pour les dépenses de transferts on identifie :

- Principales diminutions :
  - RI (toute catégories confondues : code 101 RIS 50-65%, sans abri, 117 « étudiant PIIS », code 105 « Registre des étrangers »)
  - Art 60
  - Aide sociale indirecte et plus particulièrement les frais d'hébergement des personnes âgées, l'aide sociale en nature et les allocations de chauffage.

Il n'y a plus de dépenses de dettes étant donné la fin de remboursement de l'emprunt (dernière tranche en 12/2017)

**Situation des créances à recouvrer :**

- Débiteurs de produits d'exploitation par compte part. indiv. Il s'agit des facturations taxi, aide-ménagères, repas, art. 60, fermages, loyers/charges locatives, etc.
- Subside, dons, legs et emprunts : il s'agit principalement du solde de la dotation communale, subventions PCS, Maribel, subvention Province BW (matériel informatique). La plupart de ces sommes ont été perçues au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2020.
- Débiteurs divers : il s'agit de la recette à percevoir dans le cadre de la vente des terres à Thisnes (promesse signée).
- Récupération RI : Outre les récupérations RI auprès du bénéficiaire, ce poste comprend majoritairement la récupération des subventions RI auprès de l'autorité supérieure (récupération faite en T1/2020 pour les subventions A.S.).
- Récupération aide sociale : A côté de la récupération de l'aide sociale auprès du bénéficiaire, ce compte général se rapporte principalement à la récupération des subsides/interventions Fedasil, CREG, allocations chauffage et Titres services (récupération de ces subsides faite en T1/2020).

De manière générale, nous assurons un suivi dans les rappels pour les différentes créances et certaines créances font l'objet d'un plan de paiement.

**Service extraordinaire :**

Les dépenses réalisées au cours de l'année 2020 concernent principalement :

- Honoraires logement d'urgence – continuité projet 2018 (reports de crédit effectués vers l'exercice 2021)
- Aménagement logement urgence – continuité projet 2018 (reports de crédit effectués vers l'exercice 2021)
- Travaux vestiaires Ourchet → continuation du projet débuté en 2017 : il s'agit de la finalisation du projet (facture ORES).
- Equipement de bureaux (photocopieuse et ordinateurs)
- Divers frais aménagements/maintenance habitations PA

Financements principalement par prélèvements sur le fonds de réserve extraordinaire. A noter que pour alimenter ce fonds de réserve extraordinaire, des ventes de terres sont réalisées. Une subvention de la Loterie Nationale a également permis de financer en partie les travaux du logement d'urgence.

Le résultat budgétaire de l'exercice 2020 au service extraordinaire (1.886,93€) s'explique par le fait que certains frais au niveau des travaux du vestiaire de l'Ourchet se sont avérés inférieurs. Lors de l'exercice 2019 un report avait été réalisé pour couvrir les dépenses restantes dues. Afin d'équilibrer les voies et moyens de ce projet extraordinaire un prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire avait été comptabilisé. Les dépenses ayant finalement été inférieures, il convient de renvoyer ce solde de financement au fonds de réserve extraordinaire. Cette opération sera actée dans la MB2/2021.

En restant à votre entière disposition, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de ma considération distinguée.

  
Sophie MICHEL  
Receveur Régional

